



## CIRCULAIRE RELATIVE A L'ORGANISATION MATERIELLE ET AU DEROULEMENT DES ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

Le ministère de l'Intérieur a publié la circulaire NOR : INTP2600020C du 12 janvier 2026 relative à l'organisation matérielle et au déroulement des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026.

Cette circulaire fait le point sur l'ensemble des informations nécessaires aux maires pour l'organisation des prochaines élections : réunions électorales, communication en période préélectorale, établissement des listes électorales, préparation de la liste d'émargement, bureaux de vote, déroulement du scrutin ou encore transmission des procès-verbaux.

Pour prendre connaissance de l'intégralité de cette circulaire, [cliquer ICI](#). Celle-ci comporte également trois annexes [disponibles ICI](#) :

- liste des missions confiées aux maires pour l'organisation du scrutin ;
- validité des bulletins dans les communes de moins de 1.000 habitants ;
- validité des bulletins dans les communes de 1.000 habitants et plus.